

AAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 27, rue d'Athènes
75009 PARIS
938 498 094 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf janvier,
A dix heures,

Les associés de la Société AAIRE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présentes :

- Société A & B G CORP, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Xavier MAHIEU, titulaire de 1800 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société HACKIFY, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Florian FARRERO, titulaire de 200 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MAHIEU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Florian FARRERO est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 27, rue d'Athènes - 75009 PARIS au 7, rue Faraday - 75017 PARIS, et ce à compter du 9 janvier 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

"ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 7, rue Faraday - 75017 PARIS.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés."

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été signé ultérieurement au moyen de DocuSign Signature, plateforme de signature électronique.

Conformément aux dispositions combinées des articles 1366 et 1367 du Code civil, les signataires s'accordent pour reconnaître à la signature électronique générée par DocuSign Signature la même valeur probante que la signature manuscrite sur support papier et reconnaître que le présent procès-verbal signé de manière dématérialisée vaut preuve de son contenu, de l'identité des signataires et de leur consentement aux obligations et conséquences de fait et de droit qui en découlent. En conséquence, ils renoncent à toute réclamation qu'ils pourraient avoir l'un contre l'autre du fait de l'utilisation de DocuSign Signature.

Signé par :

85492A3AF2C6485...

M. Xavier MAHIEU
Président

Signé par :

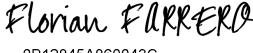
0B12845A860043C...

M. Florian FARRERO
Secrétaire

Signé par :

85492A3AF2C6485...

A&BG CORP
M. Xavier MAHIEU
Associée

Signé par :

0B12845A860043C...

HACKIFY
M. Florian FARRERO
Associée